

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 mai 2018

EQUILIBRE DANS LE SECTEUR AGRICOLE ET ALIMENTAIRE - (N° 902)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1186 (Rect)

présenté par
M. Moreau

ARTICLE 15

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« de la promulgation de la présente loi »,

les mots :

« d'une date fixée par l'ordonnance prise en application du présent 2° »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.